

APEDAF ASBL

# Analyse

---

Expression « sourd-muet »

**Elodie Jiménez Alba**

**Chargée de projets d'Education permanente**



## Sommaire

Introduction.....	2
Définitions .....	2
Pourquoi ne plus utiliser l'expression « sourd-muet » ?.....	3
Presse et législation.....	5
Conclusion .....	5

## Introduction

Avez-vous déjà entendu l'expression « **sourd-muet** » ? Que ce soit dans la bouche de « Monsieur ou Madame tout-le-monde », dans les médias, dans les textes de lois, ou encore dans les films et les livres, ce terme est fréquemment utilisé pour parler de personnes sourdes.

De manière générale, l'APEDAF constate que, même si le terme « sourd-muet » a progressivement été remplacé par celui de « sourd », on l'entend et on le lit encore trop souvent. Pire, encore beaucoup de personnes utilisent ce terme en le pensant correct !

Or, cette expression est **péjorative, incorrecte et désuète** chez les sourds. En effet, elle ne correspond pas à la réalité vécue par la grande majorité de ceux-ci. Nous reviendrons sur ce point en détails plus bas dans cette analyse.

Pour toutes ces raisons, l'APEDAF a décidé de consacrer sa campagne annuelle de sensibilisation à l'expression « sourd-muet », utilisée encore fréquemment et à tort. La campagne est baptisée « **Sourd mais pas muet !<sup>1</sup>** ».

Les enfants sourds et leurs familles, mais également les adultes sourds sont en première ligne de cet amalgame verbal qui crée encore aujourd'hui une entrave à la communication et entraîne une mauvaise compréhension de ce qu'est la surdité.

Grâce à la campagne « **Sourd mais pas muet !** », l'APEDAF espère diminuer voire stopper l'utilisation de l'expression « sourd-muet ».

De plus, l'APEDAF souhaite transmettre au grand public une meilleure compréhension de la différence et amener à plus de tolérance face à celle-ci. Pour créer un réel changement de fond, l'information doit être diffusée vers le grand public, et ce dans l'ensemble de la société. Il est important de toucher le plus grand nombre et d'amorcer un réel changement de société.

Un tel changement passe aussi par une prise de conscience des définitions exactes des termes « sourd » et « muet ».

## Définitions

Pour bien comprendre pourquoi il est inexact de dire « sourd-muet » quand on parle d'une personne sourde, il faut avant toute chose définir clairement les deux mots présents dans cette expression : le mot « sourd » et le mot « muet ».

Être sourd ou être muet, ce sont **deux réalités tout à fait différentes** qui doivent être bien dissociées l'une de l'autre. Un sourd n'est pas forcément muet tout comme un muet n'est pas forcément sourd.

---

<sup>1</sup> Campagne disponible sur <http://apedaf.be/wordpress/campagne-2016/>

D'après les définitions du dictionnaire<sup>2</sup> :

- **Sourd** : personne qui ne perçoit pas ou qui perçoit difficilement les sons ;
- **Muet** : qui n'a pas ou plus l'usage de la parole ;
- **Sourd-muet** : personne privée à la fois de l'ouïe et de la parole.

Au niveau physique, les organes qui sont touchés sont bien distincts et en aucun cas liés.

- ➔ La **surdité** touche l'oreille (externe, moyenne ou interne) et implique une perte partielle ou totale de l'audition.
- ➔ La **mutité** touche les cordes vocales et désigne l'absence de celles-ci ou l'incapacité de la personne à les utiliser.

Les cordes vocales des personnes sourdes fonctionnent donc parfaitement (sauf exception rare) mais leur perception différente des sons influence leur capacité à les utiliser. Pour une personne sourde, il est donc plus ou moins difficile de prononcer des mots puisqu'elle ne s'entend pas.

Ces définitions très théoriques ne prennent pas en compte toutes les réalités. En effet, même privés de langage oral, certains sourds ne sont pas pour autant dépourvus de parole : ils utilisent la **langue des signes**.

### **Pourquoi ne plus utiliser l'expression « sourd-muet » ?**

Maintenant que nous avons clairement défini les mots qui composent l'expression « sourd-muet », penchons-nous sur le côté erroné de son utilisation pour parler d'une personne sourde.

Pourquoi utiliser cette expression pour parler d'un sourd est incorrect ?

- **Parce que les techniques ont évolué**

Tout d'abord, différentes **avancées technologiques** (appareil auditif, implant etc.) ont une influence sur la perception des sons par les personnes sourdes et, par conséquent, sur leur vocalisation.

Attention, sans appareillage l'apport auditif disparaît.

Ensuite, la **prise en charge logopédique**<sup>3</sup> constitue aujourd'hui une grande aide dans l'acquisition du langage oral pour les enfants.

Malgré tout, les efforts à fournir par la personne sourde pour arriver à parler sont importants.

---

<sup>2</sup> Larousse de Poche, 2006, Paris

<sup>3</sup> Logopédie : terme désignant la prononciation et l'articulation normale du langage parlé et écrit (source : [www.vulgaris-medical.com](http://www.vulgaris-medical.com))

- **Parce que chaque surdit  est diff rente et les mani res de communiquer multiples**

Sourds ou malentendants, tous s'expriment via des mani res de communiquer diff rentes. Il faut distinguer :

- ➔ Un **sourd signant** qui pratique la langue des signes propre   son pays. En Belgique francophone, les sourds signants utilisent la **LSFB** (Langue des signes francophone belge). La langue des signes est aussi riche qu'une langue orale et permet d'appr hender des concepts aussi complexes que d taill s.
- ➔ Un **sourd oraliste** qui a appris   articuler et lit sur les l vres<sup>4</sup> pour comprendre le langage oral
- ➔ Les sourds peuvent aussi  tre bilingues, c'est- -dire  tre   la fois signant et oraliste.

- **Parce que cette expression fait perdurer des pr jug s**

Pendant longtemps, la surdit  et la mutit  ont  t  assimil s   un manque d'intelligence. Dans le cas de la surdit , la plupart des personnes entendantes pensaient que comme un sourd ne parlait pas, il n' tait pas non plus capable d'acc der   des concepts abstraits. Compr hension et expression orale  taient alors souvent associ es.

Aujourd'hui, on sait que les capacit s d'une personne   vocaliser n'ont strictement aucun lien avec ses facult s intellectuelles.

Toutefois, en continuant   utiliser l'expression « sourd-muet », on en revient   ce pr jug  tenace que le sourd ne parle pas et est, par cons quent « moins intelligent » qu'un entendant. Or, **le sourd a les m mes capacit s que l'entendant.**

- **Parce que cette expression peut entraver la communication**

Penser qu'une personne sourde n'est pas capable de communiquer avec vous ne favorise pas forc ment l' change tout comme cela n'incite pas non plus   aller vers cette personne.

Cependant, comme expliqu  plus haut, cette personne sourde est peut- tre oraliste : elle lit sur les l vres et comprend la langue orale. La personne sourde peut aussi s'exprimer en langue des signes. Pas de panique, m me si vous ne pratiquez pas celle-ci, une communication de base peut quand m me s' tablir.

Prenons un exemple : lorsque l'on rencontre une personne qui parle une langue que l'on ne conna t pas, on peut essayer de trouver une autre langue commune ou peut- tre communiquer autrement que verbalement. C'est exactement la m me chose avec une personne sourde. Il existe tellement de **mani res de communiquer** : vous pouvez dessiner, mimer ou encore  crire. Il faut laisser place   sa cr ativit . Les craintes et les difficult s de d part sont surmontables et ne doivent en aucun cas entraver la communication.

---

<sup>4</sup> On parle aussi de « lecture labiale »

## Presse et législation

Tous les mots ont une importance, mais ceux des journalistes et des décideurs politiques sont déterminants.

- ➔ Les **journalistes** doivent apporter au public une information claire et juste et se doivent donc d'utiliser une terminologie adéquate. Hors, nombreux sont les journalistes qui utilisent encore à tort l'expression « sourd-muet », principalement en raison d'une méconnaissance de la surdité.
  
- ➔ Les **responsables politiques** se doivent également d'utiliser quotidiennement une terminologie adéquate. Notamment lors de l'élaboration d'un discours ou d'un texte de loi. Hors, la législation ne s'est pas encore tout à fait adaptée à l'évolution des conceptions et le terme « sourd-muet » est toujours présent dans plusieurs textes juridiques<sup>5</sup>.

## Conclusion

Les personnes sourdes ne sont donc pas muettes, sauf dans de très rares exceptions. Comme ils n'entendent pas ou pas bien, il était difficile pour les sourds d'apprendre à oraliser. Mais aujourd'hui, grâce à la rééducation logopédique qui est mise en place, c'est devenu plus simple.

On a donc longtemps pensé (à tort !) que le fait d'être muet était une conséquence de la surdité.

Grâce à différentes avancées (d'ordre technologiques ou éducatives) les sourds peuvent communiquer en utilisant la langue des signes, la langue orale ou la combinaison des deux.

Nous disposons d'une multitude de moyens pour rentrer en contact les uns avec les autres. Faisons preuve d'imagination ! Tout en ne perdant pas de vue le fait de rester tolérant et de permettre aux personnes sourdes ou malentendantes de communiquer de la manière qui leur convient le mieux.

---

<sup>5</sup> La liste non exhaustive de ces textes de loi se trouve sur le site <http://apedaf.be/wordpress/campagne-2016/>